



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 avril 2020 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur les demandes de dérogations mineures concernant le règlement de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour les immeubles portant les numéros de lots 6 337 719, 6 337 723, 6 337 725 et 6 344 781 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur les rues Juliette-Huot et Janine-Sutto, que :
 - une partie des allées de circulation de stationnement des lots 6 337 723 et 6 337 725 soient localisées sur les terrains adjacents alors que le règlement prévoit qu'elles doivent être situées sur le même terrain
- Demande ayant pour objet de permettre pour les immeubles portant les numéros de lots 6 305 958, 6 305 959, 6 305 960, 6 305 961, 6 305 962 et 6 305 963 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis sur le boulevard Louis-Joseph-Papineau, que :
 - l'aire de stationnement soit située que partiellement sur le terrain même que l'usage desservi;
 - l'allée de circulation, pour les cases de stationnement placées à 90°, soit de 3,35 mètres minimum par terrain alors que le règlement exige 6,70 mètres minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 11 mars 2020.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA